

DISTRICT BOULISTE 04/05**ETAT DE FRAIS ENGAGES (voir infos au verso)**

Nom de la compétition :

Lieu :.....

Résultats obtenus :

Date	J1 :	J2 :	J3 :
Heure de début de la Compétition			
Heure de fin de la Compétition (pour l'équipe ou joueur(se))			

NOM de l'AS :

Nom du Capitaine :

Tél. :

Email :

Composition de l'équipe :

1 - _____

2 - _____

3 - _____

4 - _____

5 - _____

Frais de transport**Véhicule Personnel**

ou

Véhicule de location(1)

Nombre de km (A/R) : ... KM

Coût de location : _____ €

Dépense engagée : _____ €

Carburant : _____ €

Frais d'autoroute (1) : _____ €

Frais d'autoroute : _____ €

TOTAL _____ €**TOTAL** _____ €**Frais d'hébergement (1)****Restauration****Hôtel**

Nombre de repas : _____

Nombre de nuits : _____

Dépense engagée _____ €

Dépense engagée _____ €

(1) joindre les copies des justificatifs

Date de la demande :

Cachet & Visa du Président de l'AS

Signature du Capitaine d'équipe :

CADRE RESERVE AU DISTRICT BOULISTE DES ALPES 04/05

Participation du District	Montant	Montant Ligue	Commentaires
Déplacement			
Hôtel			
Repas			
TOTAL			

Participation Financière du District Bouliste des Alpes 04/05
Aux Championnats Régionaux & Championnats de France ADULTES / SENIORS

La "politique" du District est d'attribuer une indemnité partielle pour les frais engagés lors de Championnats Régionaux ou Championnats de France. Celle-ci vient en complément de celles versées par l'A. S. & par la Ligue pour les Nationaux sauf Quadrette M4 ET M3 selon les modalités de qualification (concours dédiés ou Pré-fédéraux et Ligue).

Un éventuel reste à charge pour le(s) joueur(s) - joueuse(s) est possible.

Montant de l'indemnité

Elle est calculée en fonction de l'heure du début et de l'heure de fin (partie perdue) de la compétition, ainsi que du délai de route pour rejoindre le lieu du Siège de l' A. S. (au plus tard 22H00).

La 3ème (Double), 4ème (Triple), ou la 5ème personne (Quadrette) de l'équipe n'est pas prise en compte.

Pour les Régionaux (Simple, Double, Triple) et le National (Quadrette) les indemnités kilométriques sont basées sur l'utilisation d'un seul véhicule par équipe quelle que soit la composition ; le point de départ étant le lieu du Siège de l'A.S.

BAREME KILOMETRE PRIS EN COMPTE SUR LE SITE MICHELIN (ITINERAIRE LE PLUS COURT)

Base de participation District Bouliste	Régional	France	France
	Simple, Double, Triple, Vétérans, Quadrette M3	Quadrette M4	Simple, Double, Triple, Vétérans
Indemnité kilométrique	0,20€/Km (A/R)	0,20€ /km A/R	Néant
Péage	50% des frais	50% des frais	50% des frais
Hébergement	25€ (Pt Déj. Compris) /nuitée/joueur	Forfait 40€/joueur /par jour	Forfait 40€/joueur /par jour
Repas	10€ / joueur		
AS 3/4 REGIONAL : Forfait 300€ INTER-REGIONAL : Forfait 150€ + partie ligue : 150€			

Base de participation Ligue	Régional	France	France
	Simple, Double, Triple, Vétérans	Quadrette M3	Simple, Double, Triple, Vétérans
Indemnité kilométrique	Néant	Néant	Barème MICHELIN/km A/R Itinéraire le plus court
Péage	Néant	Néant	Néant
Hébergement	Néant	(CONCOURS DEDIES)	Forfait 40€/joueur
Repas	Néant	Forfait 40€/joueur	

Les conditions pour bénéficier de cette indemnité :

*Un "état de frais" à compléter avec soins et précisions par chaque joueur(se) (Simple) et un par équipe

(Double, Triple, Quadrette) et joindre les copies des justificatifs.

*** Cet état doit être remis au Président(e) de l'A.S. pour le visa**

* L'adresser au District Bouliste des Alpes 04/05 (chez Jean Pierre EYRAUD, 3 Place de la patinoire Pont du Fossé 05260 St JEAN St NICOLAS) dans les **20 jours au maximum du retour de la compétition.**

* Le paiement sera versé à l'A. S.